

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération  
n° 2006.02.011**

**Création d'un  
camping à  
proximité du plan  
d'eau de SAINT-  
YRIEIX : validation  
du programme**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT.

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CREATION D'UN CAMPING A PROXIMITE DU PLAN D'EAU DE SAINT-YRIEIX : VALIDATION DU PROGRAMME**

Compte tenu de l'attente de la clientèle touristique et de l'absence d'offre d'hôtellerie de plein air sur le Grand Angoulême et ses environs, la communauté d'agglomération souhaite créer un camping, à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

Le plan d'eau de Saint-Yrieix avait été, en effet, identifié comme le site le plus approprié pour créer ce type d'équipement. Facile d'accès par la RN 10 et par la future RN 141, le site propose une multitude d'activités en cohérence avec l'attente des touristes de plein air.

La réalisation de la programmation de cet équipement a été confiée au cabinet MLV Conseil et c'est finalement l'emplacement situé Impasse des Rouyères à l'arrière du plan d'eau qui a été retenu. Il présente, en effet, de nombreux avantages car il est situé hors du plan de prévention des risques d'inondations (PPRI), il propose une surface de 6,2 hectares et la maîtrise foncière est assurée par le SMAPE.

A l'issue de la programmation, il est proposé la création d'un camping d'étape et de courts séjours classé 3 ou 4 étoiles d'une superficie globale d'environ 6 hectares et composé de 152 emplacements répartis de la manière suivante :

- 91 emplacements de camping-caravaning,
- 16 emplacements pour l'accueil des groupes,
- 45 emplacements pour les hébergements locatifs,

L'offre sera complétée par 10 places pour camping-cars situées à l'entrée.

Les équipements constitutifs du camping seraient les suivants :

- une maison d'accueil proposant plusieurs services commerciaux (bar, épicerie...) qui seront accessibles aux publics extérieurs au camping, une salle de réunion et l'ensemble des zones techniques nécessaires pour le fonctionnement du camping (cuisine, réserve...),
- une zone déchetterie à l'entrée du site,
- 4 blocs sanitaires et 4 aires de jeux.

Une forte action paysagère devra être engagée en amont de l'aménagement du terrain pour créer un vallonement artificiel du site et afin de réaliser un pré-verdissement du site avec des plantations denses sur l'arrière du camping pour créer un espace tampon avec les zones d'habitation.

Tous les éléments présentés ci-dessus feront l'objet d'une tranche ferme.

La construction d'une piscine de 150 m<sup>2</sup> est également prévue mais sa réalisation fera l'objet d'une tranche conditionnelle.

Il convient d'adopter ce programme nécessaire à la consultation des candidats concepteurs qui seront retenus par le jury désigné à cet effet.

Selon le programme, le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à environ 2 050 000 € HT.

A ce coût prévisionnel doivent être rajoutées les prestations nécessaires à la réalisation de l'opération (maîtrise d'œuvre, études techniques, contrôle technique, coordinateur sécurité, pilotage du chantier) ainsi que les révisions de prix, portant ainsi le montant de l'opération à 2 497 000 € HT (hors acquisition des terrains et travaux de voirie).

Vu l'avis favorable du bureau du 6 janvier 2006,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 janvier 2006,

Vu l'avis de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Vu l'avis du bureau du 20 janvier 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du programme mentionnés ci-dessus.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal 2006 - articles 2312 et 2313 – sous-fonction 95.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>07 février 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>07 février 2006</b>